

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 16 avril 2020 autorisant l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sis 14 bis rue des Rosati à Arras,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent DUFOUR**, Directeur du Pôle Immobilier Grand Lille/Artois, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Azzedine BOUDRARI**, Responsable gestion locative et immobilière du Pôle Immobilier Grand Lille/Artois, à l'effet de signer l'avant-contrat et l'acte relatif à l'acquisition, par la CCI Hauts-de-France, de l'ensemble immobilier appartenant à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sis 14 bis rue des Rosati à Arras, repris au cadastre d'Arras sous la section AH - parcelles n°340, n°439 et n°440, pour un montant de 1 800 000 euros hors frais notariés.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 14 mai 2020



Philippe HOURDAIN
Président